Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ

Suite au lancement du programme d'actions **Parkinson** en juillet 2011, à l'initiative du Ministre du Travail de l'Emploi et de la Santé, Xavier BERTRAND et de la Secrétaire d'Etat à la Santé, Nora BERRA, un **comité de pilotage** a été installé.

Ce comité de pilotage interministériel réunit les représentants du ministère chargé de la Santé, du ministère chargé de la Recherche, du ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale, de l'AP-HP, de la CNAMTS, de la HAS, de France Parkinson et de la Fédération française des groupements de parkinsoniens. Il permet de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et de préciser les modalités opérationnelles d'atteinte des 20 mesures issues des propositions du Livre blanc élaboré par les associations.

Aussi, pour inscrire cette dynamique dans la durée, Nora BERRA a décidé que ce programme d'actions Parkinson sera dorénavant appelé « **Plan national d'actions PARKINSON 2011-2014** » .

A ce titre, et parmi les actions prioritaires pour 2012, Nora BERRA a annoncé une structuration de l'offre hospitalière sur deux niveaux d'intervention :

1- Un niveau interrégional de coordination des acteurs, reposant sur 7 centres interrégionaux de coordination qui bénéficieront d'une enveloppe de crédits de 700 000€, soit 100 000 € par centre.

2- Un niveau régional de mobilisation et de coordination de la filière de soins au plus près des malades pour assurer la continuité des soins entre l'hôpital et le domicile.

Pour ce faire, seront délégués des crédits à hauteur de 2,4 M€ pour la prise en charge du Parkinson dans 24 centres régionaux de référence.

De plus, Nora BERRA souhaite rappeler que si l'offre de soins est une dimension fondamentale, d'autres actions doivent être soutenues dès cette année pour améliorer la visibilité et la prise en charge de la maladie. Il s'agira notamment de mobiliser les ARS et les acteurs du secteur médicosocial, pour compléter le dispositif de prise en charge, ou encore d'élaborer et de diffuser une mallette d'information sur la maladie, financé par le ministère de la santé.

Ce « **Plan national d'actions Parkinson 2011 – 2014** » est donc le résultat d'une dynamique durablement instaurée sur la maladie de Parkinson.

Nora BERRA a salué la qualité et l'implication des différentes parties prenantes en rappelant que malgré l'existence de traitements, la maladie de Parkinson reste la première cause de handicaps moteurs de l'adulte au sein des maladies neurodégénératives et qu'elle concernerait aujourd'hui entre 120 000 et 150 000 personnes.